



Quels médicaments ?

L'aide à la prise concerne les médicaments :

- PRESCRITS** (pas d'automédication).
- dont le **MODE DE PRISE**, compte-tenu de leur nature, ne présente **NI DIFFICULTÉ PARTICULIÈRE D'ADMINISTRATION, NI APPRENTISSAGE SPÉCIFIQUE**.
- Préalablement PRÉPARÉS** par le personnel **INFIRMIER** ou un **PHARMACIEN**.



Pour qui ?

Les personnes dont l'**AUTONOMIE** n'est **PAS SUFFISANTE** pour prendre seules les médicaments.



Par qui ?

- TOUT AIDANT** suffisamment **INFORMÉ**,
- DANS LES LIMITES** de la qualification reconnue à chacun du fait de **SA FORMATION**,
- En **COLLABORATION** avec l'IDE.

➤ **TOUTES CES CONDITIONS DOIVENT ETRE REUNIES** ➤

Le tableau ci-dessous a été élaboré à partir d'une analyse de la réglementation

(cf synthèse « actes possibles d'aide à la prise en ESMS : que dit la loi? »)

MÉDICAMENTS		PROFESSIONNELS PARAMÉDICAUX		PROFESSIONNELS SOCIO-ÉDUCATIFS
		IDE	Aide-soignant (AS)	
Voie	Forme galénique	Administration	Aide à la prise	
Orale	Formes solides unidoses (comprimés, sachets et gélules)	✓	✓	✓
	Formes buvables unidoses (sachets et ampoules)	✓	✓	✓
	Formes multidoses préalablement préparées (pots de poudre, flacons buvables, gouttes)	✓	⚠	⚠
Oculaire	Collyre, lavage oculaire, pommade ophtalmique	✓	✓*	⚠
Cutanée	Dispositifs transdermiques (patchs)	✓	⚠	⚠
	Crème, pommade, gel et lotion	✓	✓*	⚠
Auriculaire	Gouttes auriculaires	✓	⚠	⚠
Pulmonaire	Inhalateur, aérosol-doseur médicamenteux	✓	⚠	⚠
Rectale	Suppositoires (d'aide à l'élimination)	✓	✓*	⚠
Injectable (IV, IM, SC)	Perfusions, seringues et stylos préremplis	✓	✗	✗

✓ Autorisé
 * explicitement mentionné dans les textes de référence
 ⚠ ⚠ Autorisé, sous réserve du respect de recommandations
 ✗ Non autorisé

⚠ **Recommandation 1 = Formes buvables multidoses.** Une alternative à la forme buvable doit être recherchée par le prescripteur. Idéalement, l'administration des formes buvables multidoses est réalisée par l'IDE qui a préparé la prise extemporanément. En cas d'impossibilité, l'aide à la prise est possible, uniquement pour les médicaments préparés, si elle s'appuie sur des protocoles de soins + habilitations préalables (formation interne à l'ESMS).

⚠ **Recommandation 2 = Aide à la prise de formes galéniques pouvant présenter une difficulté particulière d'administration ou un apprentissage spécifique.** Pour ces formes galéniques, nous recommandons d'établir au préalable des protocoles de soin et de former les professionnels (habilitations individuelles) afin de garantir le bon usage de ces formes au moment de l'aide à la prise. N.B : le « ✓* » ne dispense pas d'une information éclairée des AS (formation continue pour garder les bons réflexes, validation régulière des pratiques).



Pour sécuriser l'étape d'aide à la prise, il est recommandé d'établir de manière pluridisciplinaire
 (équipes médicale, paramédicale, socio-éducative, pharmaceutique) :
protocoles de soins + fiches de postes +/- habilitations + documents de bon usage